



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE  
VILLE DE SCHOELCHER



ARRETE N° 098  
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT A L'OCCASION DU « TCHIMBÉ RAID » EDITION 2025 LES  
SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 MAI 2025 SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNE DE SCHOELCHER

- **Le Maire,**
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** le Code Pénal,
- **Vu** l'arrêté Ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
- **Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, quatrième partie, Signalisation de Prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977,
- **Vu** la demande d'autorisation formulée chef de service Sécurité/ CLSPD/ et Risques Majeurs en date du 28 avril 2025,
- **Considérant** la nécessité de régler la circulation et le stationnement à l'occasion de l'organisation de cette manifestation,
- **Considérant** que pendant la durée la manifestation, il y a lieu de protéger les biens publics et privés ainsi que les usagers,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Du vendredi 9 mai 2025 de 4h du matin au dimanche 11 mai 2025, à 19h00, l'ensemble des places de parking de la place de l'anse madame seront interdites au stationnement.

Une dérogation sera donnée à l'organisateur, aux services de la Ville de Schoelcher et aux services des urgences, et aux services d'intervention des forces de l'ordre.

**Article 2 :**

Du samedi 10 mai 2025 de 4h00 du matin au dimanche 11 mai 2025 à 19h00, la circulation sera mise en sens unique dans les voies contournant le bureau du CNS et le stationnement y sera réglementé.

Une signalisation appropriée sera mise en place par la Direction des Sports et du Nautisme.

.../...

(Suite arrêté n° 2025-0000)

**Article 3 :**

La Police Municipale de la Ville est chargée de l'application du présent arrêté.

**Article 4 :**

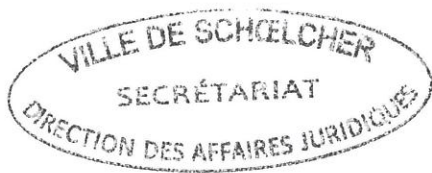
Le présent arrêté sera transcrit au Registre des Actes de l'exécutif et publié.

*Ampliation sera adressée à :*

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Schœlcher,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,
- Monsieur le Responsable du Pôle Cohésion Sociale et Animation du Territoire,
- Monsieur le Chef de Service Sécurité/CLSPD et Risques Majeurs,
- Madame la Cheffe de Service Animation Territoriale,
- Madame la Responsable du Pôle Prospectives, Enjeux et Partenariats Stratégiques,
- Monsieur le Responsable du Service Animation Economique

Fait à Schœlcher,

30 AVR. 2025



1  
Le Maire  
Par délégation du Maire  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Yolène LARGEN MARINE

